



Le 16 février 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Enquête typologique sur le surendettement des ménages en 2020 Région Hauts-de-France

Une année atypique quant au nombre de dossiers déposés

En 2020, le nombre de situations de surendettement déposées a baissé de 24% par rapport à 2019. Ce sont 15 413 dossiers qui ont été déposés sur l'année au sein des secrétariats de la Région.

Si la diminution du nombre de dossiers déposés est une tendance constatée depuis plusieurs années (-7,3% par an en moyenne entre 2014 et 2019), celle enregistrée l'an passé est exceptionnelle de par son ampleur.

Comme le montrent les évolutions infra-annuelles, la baisse a été particulièrement prononcée lors du premier confinement. Durant cette période – comme tout au long de l'année – la Banque de France a toujours maintenu la possibilité de déposer un dossier de surendettement. Cependant, les particuliers ont pu rencontrer des difficultés matérielles dans leurs démarches pour préparer leurs dossiers.

À partir de l'été, le nombre de dossiers déposés a progressivement augmenté mais sans retrouver les niveaux de 2019. Ainsi, il n'a pas été constaté de hausse, ni même de phénomène de rattrapage. Ceci paraît s'expliquer par les différentes mesures mises en place par le Gouvernement, les collectivités locales et de nombreux acteurs privés ou publics – bailleurs sociaux, entreprises fournissant des services aux ménages, établissements de crédit – pour prévenir les difficultés financières des ménages.

L'endettement global des ménages surendettés ayant déposé un dossier en 2020 s'établit à 572 M€. La structure de leur endettement est inchangée, les dettes à la consommation représentant 41% du total, contre 33% pour les dettes immobilières, 12% pour les dettes de charges courantes et 14% pour les autres dettes.

L'endettement immobilier par situation -médian ou moyen- est également resté stable en 2020. L'endettement moyen hors immobilier a en revanche augmenté de 1,1%, soit 300 €, par rapport à 2019.

Comme constaté les années précédentes, il apparaît que le risque de surendettement est plus élevé pour certains profils:

- Les personnes surendettées sont souvent des adultes isolés ou des femmes cheffes de famille monoparentale ;
- 27,3% des personnes surendettées sont au chômage ;
- Les employés et les ouvriers sont surreprésentés par rapport à leur part dans la population française.

En 2020, la situation des ménages les plus en difficultés parmi les ménages surendettés semble s'être dégradée par rapport à 2019, avec une légère hausse de la part des chômeurs parmi les débiteurs et codébiteurs, une baisse de la part des revenus d'activité dans les ressources des ménages et un taux de près de 55% des ménages sans aucune capacité de remboursement.

Une procédure de dépôt en ligne, confidentielle et sécurisée

Depuis décembre 2020, les particuliers souhaitant déposer un dossier de surendettement auprès de la Banque de France peuvent effectuer cette démarche en ligne. Le nouveau dispositif complète les solutions existantes de dépôt, directement en succursale ou par voie postale, qui restent totalement accessibles. Le dépôt en ligne est possible à partir de n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone. Après avoir créé un compte personnel sur le site de la Banque de France, le déposant peut saisir son dossier en une ou plusieurs fois et dispose d'un délai de 6 mois maximum pour compléter son dossier, le valider et joindre les justificatifs nécessaires. Le dépôt en ligne est pour l'instant ouvert aux personnes qui déposent un dossier seul à leur seul nom (sans codéposant) et qui ne sont ni sous tutelle ni sous curatelle.